

Auch, le 5 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion d'information des comités sportifs départementaux sur la campagne 2010 du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) le 5 novembre 2010 à la préfecture du Gers

Le CNDS est un établissement public à caractère administratif dont les principales missions visent à :

- soutenir le développement de la pratique sportive pour tous les publics ;
- contribuer à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif ;
- favoriser la promotion du rayonnement international du sport français ;

Les recettes du CNDS proviennent :

- du produit de la contribution d'une part des droits de diffusion télévisée des manifestations sportives ;
- d'un prélèvement des sommes mises sur les jeux de la Française des Jeux.

Depuis l'année dernière, c'est une commission territoriale qui valide les propositions de subventions et qui s'est substituée aux commissions régionales et départementales.

Cependant, l'échelon départemental reste le niveau pertinent de propositions et l'excellente collaboration entre la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations et le Comité départemental Olympique et Sportif (représentant les comités et clubs) permet une évaluation fine des projets inscrits dans les dossiers de demande de subvention.

En 2010, la part réservée au Gers s'est élevée à 394 831 euros, répartis comme suit :

- part territoriale de base (projets des clubs et comités) = 357 831€
- projets d'accompagnement éducatif (APS dans les collèges) = 26 000 €
- projets « Sport Santé Bien Être » = 9 000 €

A ces aides financières destinées aux projets des clubs sportifs et des comités départementaux doivent se rajouter des subventions pour des équipements de proximité

Ville de Condom : achat d'agrès pour la salle de gymnastique : 19 800 €